



Yaoundé, le 24 AVR 2024

COMMUNIQUE N° 03 /C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/JSB/2024

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N°02/DC/ANTIC/DG/CIPM/2024 DU 11 MARS 2024, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°00985-24/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE2-CE8/MK DU 28 FEVRIER 2024, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE, EXERCICE 2024.**

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) porte à la connaissance du Public que la prestation relative au Dossier de Consultation susmentionné est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRES	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC FCFA
Acquisition du Matériel Informatique, exercice 2024.	ETS N.D.C (NEGOCE & DEVELOPMENT CORPORATION) B.P : 12831 Yaoundé, Tel: 699 684 380	Cent vingt (120) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des prestations	249 936 075 (Deux cent quarante-neuf millions neuf cent trente-six mille soixante-quinze)

Ladite Structure est invitée à prendre l'attache de la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales/Service des Marchés) dès publication du résultat, en vue de l'accomplissement des formalités réglementaires nécessaires à l'exécution de ladite prestation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à retirer leurs Offres auprès du Comité Ad hoc siégeant à la Direction Générale de l'ANTIC, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du résultat, faute de quoi, celles-ci seront détruites.

**LE DIRECTEUR GENERAL**

Ampliations :

- *JDM (pour publication)*
- *MINMAP*
- *ANTIC*
- *Chrono/Archive.*